

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 753
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONTRÔLE ET
MODERNISATION DE LA
POLITIQUE DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT
ROUTIERS



PROGRAMME 753
**Contrôle et modernisation de la politique de la
circulation et du stationnement routiers**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVe), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVe » substitue au carnet à souche des outils mobiles de verbalisation. L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant et, depuis 2018, aux personnes mises en cause pour des délits pouvant faire l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire.

Un tel traitement a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité. Avec l'extension de la procédure de l'amende forfaitaire à certains délits, ce traitement contribue à la transformation de la procédure pénale, à l'allègement des tâches des acteurs de la procédure (agents et officiers de police judiciaire, parquets et juridictions) et au désengorgement des tribunaux.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial, et le déploiement de la solution électronique continue sa progression dans des collectivités territoriales volontaires.

Fin 2021, 4 406 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à fin 2020. En 2021, les communes équipées du PVe ont généré 7,7 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux contre 6,3 millions en 2020.

Depuis novembre 2018, l'application PVe permet la verbalisation non plus seulement de contraventions mais également de certains délits routiers (conduite sans assurance, conduite sans permis, conduite avec permis non adapté).

Cette application permet également la verbalisation du délit d'usage de stupéfiants (loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice) depuis mi 2020 et des délits d'occupations et installations illicites, dans une phase d'expérimentation dans un premier temps depuis octobre 2021 et de généralisation pour le délit d'occupation illicite sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} février 2022.

En 2021, l'ANTAI a ainsi procédé à l'envoi de plus de 225 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) soit un doublement par rapport à 2020.

Au total, 13,6 millions d'ACO initiaux PVe – hors délits forfaitisés – ont été envoyés en 2021 (forces de sécurité intérieure et collectivités territoriales et autres services), chiffre supérieur à 2020 (+10 %). Cette augmentation s'explique, d'une part, par l'arrivée de nouveaux services verbalisateurs et, d'autre part, par le traitement des infractions sur le non-respect des mesures sanitaires (1,2 million au total) bien que nettement inférieur à 2020 (-28,1 %).

En 2017, l'ANTAI a participé à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. A ce titre, l'ANTAI a signé une première convention

pluriannuelle de partenariat 2017-2020 avec les deux directions générales prévoyant le financement par l'agence de la location des nouveaux terminaux. La nouvelle convention tripartite 2021-2024 relative au financement de la location et du fonctionnement des terminaux NEO au titre du PVe tient compte de l'augmentation de l'activité PVe (en contraventionnel et en délictuel) entre 2016 et 2020 sur la base du nombre de messages d'infraction intégrés dans le système d'information (SI) de l'ANTAI. Le nombre de terminaux dont le financement de la location et du fonctionnement est assuré par l'ANTAI passe ainsi à 16 578.

Au 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette réforme donne aux collectivités la pleine compétence en matière de réglementation du stationnement payant et implique la suppression du procès-verbal (PV) à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le stationnement payant sur voirie est dépénalisé et l'utilisateur qui ne règle pas son stationnement doit désormais s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Dans le cadre de cette réforme, l'ANTAI a développé un nouveau système d'information et mis en place un conventionnement avec les collectivités qui se sont engagées dans la décentralisation du stationnement payant.

Au 31 décembre 2021, 577 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI et près de 98 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS. A ce titre, l'Agence a envoyé 11 millions d'avis de paiement en 2021, en forte hausse de 67 % par rapport à 2020 en raison d'une part, d'une reprise d'activité « normale » sur toute l'année, c'est-à-dire sans arrêt des constatations pendant le confinement et d'autre part, de la mise en place du FPS minoré pour la Ville de Paris à partir de mars 2021.

Les 2 % de collectivités restantes ont décidé d'assurer elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un prestataire privé la notification des avis de paiement de FPS. L'ANTAI intervient alors pour émettre les titres exécutoires et traiter les FPS majorés.

Enfin, le recours aux services en ligne a continué à progresser. Le taux de contestations effectuées de manière dématérialisée pour la chaîne du PVe contraventionnel est de 65 % en 2021, soit une hausse de 4 points par rapport à 2020. Le taux de recours à un canal de télépaiement atteint 80 % en 2021, résultat stable par rapport à 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR 1.1 : Taux de transformation des infractions relevées par les dispositifs de verbalisation électronique de l'Etat en avis de contravention

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat****INDICATEUR****1.1 – Taux de transformation des infractions relevées par les dispositifs de verbalisation électronique de l'Etat en avis de contravention**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de transformation des infractions relevées par les dispositifs de verbalisation électronique de l'Etat en avis de contravention	%	94,4	99,7	96	96	98,3	96

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

La valeur de cet indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions envoyés au cours de l'année considérée à l'encontre de propriétaires de véhicules immatriculés en France, Belgique ou Suisse lorsqu'il n'y a pas d'interception et de l'ensemble des personnes ayant fait l'objet d'une interception pour les procès verbaux électroniques relevés par les services de l'État, auquel on ajoute les dossiers d'infraction avec paiement immédiat n'ayant pas fait l'objet d'une saisine validée.
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction créés pour des infractions relevées à l'encontre de propriétaires de véhicules immatriculés en France, Belgique ou Suisse lorsqu'il n'y a pas d'interception et de l'ensemble des personnes ayant fait l'objet d'une interception au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée, auquel on retire le nombre de dossiers d'infraction avec saisine validée.

Le nombre de dossiers d'infraction est saisi en date d'infraction et le nombre d'avis de contravention est saisi en date d'envoi, tout report d'envoi au moment du changement d'année peut avoir un impact sur ce ratio.

Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (43 800 en 2016, 41 900 en 2017, 35 900 en 2018, 17 400 en 2019, 15 400 en 2020 et 44 500 en 2021).

Cet indicateur comprend également les infractions n'impliquant pas de véhicules immatriculés tel que les infractions commises à pied, à vélo, etc. Les infractions relatives à la crise sanitaire (non relatives à un véhicule) sont donc comprises dans ces résultats.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, les services de l'État ont relevé près de 6,2 millions d'infractions (DIF), un nombre stable rapport à 2020, générant un peu moins de 6 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux, soit une légère baisse de 2 % par rapport à 2020.

Le ratio ACO/DIF 2021 pour les services de l'État (98,3 %) est supérieur à la cible de 96 %. Sur l'ensemble des deux années précédentes (2019 et 2020) ce ratio ACO/DIF Pve État s'est établi à 97,3 %.

Ce ratio élevé indique que le contexte de crise sanitaire durable n'a pas eu d'impact négatif sur la capacité à traiter les dossiers d'infraction pour envoi d'un avis de contravention en 2021.

Le taux de transformation en ACO des dossiers d'infraction relatifs au périmètre de la crise sanitaire est plus élevé que celui des dossiers relatifs aux natures d'infractions relevées sans interception du contrevenant (stationnement gênant par exemple). La volumétrie importante d'infractions relevées en 2021 pour les natures d'infractions en lien avec la Covid-19, en particulier au premier semestre, a contribué au résultat élevé du ratio ACO/DIF Pve. Sur l'ensemble de l'année 2021, les infractions aux mesures de lutte contre la Covid-19 représentent 9 % de l'ensemble des infractions relevées via Pve, soit 1,2 million d'infractions, inférieur à 2020 (14 %, soit près d'1,8 million d'infractions). La grande

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Objectifs et indicateurs de performance

majorité de ces infractions Covid-19 (85 % en 2020 et 84 % en 2021) est relevée par les services de l'État (police et gendarmerie nationales), le reste étant relevé par les polices municipales, et par les services de transports publics en ce qui concerne le non-respect du port du masque dans les transports en commun ou à leurs abords.

Depuis fin 2017, les outils de verbalisation ont été remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi-applicatifs intègrent le logiciel PVe en lieu et place des anciens PDA et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Fin décembre 2021, on comptait 60 669 terminaux NEO opérationnels et utilisant l'application PVe (ayant adressé au moins un message d'infraction en 2021).

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	26 200 000 (hors titre 2)		26 200 000	
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	26 200 000 (hors titre 2)		26 200 000	
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
	25 200 000	1 000 000		26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000		26 200 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000		26 200 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total hors FdC et AdP		26 200 000			26 200 000	
Total*	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Total des crédits consommés	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000

La dotation prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2021 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 26 200 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 26 200 000
AE engagées en 2021 (E2) 26 200 000	CP consommés en 2021 (P2) 26 200 000
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 26 200 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 26 200 000	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -26 200 000	
AE engagées en 2021 (E2) 26 200 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 26 200 000	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Justification au premier euro

La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'État. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

Justification par action

ACTION

01 – Déploiement du procès-verbal électronique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000

L'intégralité des crédits ouverts pour 2021, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits ont permis à l'ANTAI de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du Pvé.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1 M€ ont été consommés en dotation en fonds propres afin de financer les investissements, conformément à la prévision initiale.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Total des subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Total des dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

En 2021, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation de 26,2 M€ (25,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 1 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	Réalisation 2020	0	38	6	0	0
	Prévision 2021	0	47	10	0	0
	Réalisation 2021	0	42	7	0	0
Total	0	38	6	0	0	0
	0	47	10	0	2	0
	0	42	7	0	1	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	47	42

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	5

En 2021, les autorisations d'emplois de l' ANTAI ont été stabilisés à 47 ETPT pour les emplois sous plafond et portés de 8 à 10 ETPT pour les emplois hors plafond financés sur les recettes propres.

5 recrutements ont été effectués en 2021 au-delà du schéma d'emplois fixé à 0 ETP, cette sur-exécution s'expliquant, en partie, par des recrutements prévus en 2020 non réalisés (3 ETP).

Au 31 décembre 2021, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 42,3 ETPT et celle des emplois hors plafond à 7,1 ETPT. Ces recrutements ont été finalisés au cours de l'année 2021. Toutefois, l'un de ces recrutements ayant été confirmé en fin d'année, la prise de poste sera effective en tout début d'année 2022.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite des nouveaux marchés «CNT5» attribués en 2019 et 2020 ainsi que le renouvellement de deux marchés au premier semestre 2021, le marché portant sur le centre de ressources et de contacts (CRC) et le marché de sécurité du Centre National de traitement (CNT).

En 2021, l'ANTAI a également poursuivi la modernisation de la chaîne de traitement des infractions et son adaptation à de nouvelles natures d'infraction ou à de nouveaux équipements afin de lui permettre de répondre de manière efficace et réactive aux nouveaux besoins de l'État et des collectivités publiques. À ce titre, l'Agence a poursuivi la forfaitisation des délits en l'étendant à deux nouveaux délits (occupations et installations illicites) dont l'expérimentation a débuté le 19 octobre 2021.

Au plan immobilier, le budget initial 2021 intégrait une provision de 24,156 M€ pour le paiement de l'acquisition du CNT de Rennes dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'option d'achat du nouveau bail conclu en 2018. Le coût global de l'opération avec les frais annexes (24,046 M€) s'avère *in fine* légèrement inférieur à l'enveloppe autorisée (24,156 M€). Cette acquisition permettra d'économiser un loyer d'un peu plus de 2 M€ par an.

En termes de volumétrie, le niveau global de l'activité sur les quatre chaînes de traitement a été très élevé en 2021 (+23 %) malgré la crise sanitaire.

S'agissant du contrôle automatisé, environ 14,7 millions d'avis de contravention (ACO) ont été envoyés pour une prévision initiale de 15 millions. Cela représente néanmoins une forte hausse de 14 % par rapport à 2020 et de 16,8 % par rapport à 2019, cette progression s'expliquant par la reprise du trafic et la modernisation du parc des radars.

S'agissant du PVe (13,6 millions d'ACO envoyés), le niveau d'activité est supérieur (+9,8 %) à 2020. Cette augmentation de l'activité s'explique, d'une part, par l'arrivée de nouveaux services verbalisateurs et, d'autre part, par le traitement des infractions pour non-respect des mesures sanitaires (1,2 millions au total) bien que nettement inférieur à 2020 (-28,1 %).

S'agissant du forfait post-stationnement (FPS), 11 millions d'avis de paiement ont été envoyés, soit une forte augmentation de +67,3 % par rapport à 2020 et +36,5 % par rapport à 2019 en raison d'une part, d'une reprise d'activité « normale » sur toute l'année, c'est-à-dire sans arrêt des constatations pendant le confinement et d'autre part de la mise en place du FPS minoré pour la Ville de Paris à partir de mars 2021.

Enfin, s'agissant des délits forfaitisés, 225 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été envoyées, soit un doublement par rapport à 2020.

En terme de modernisation de la relation avec les usagers, l'année 2021 s'est traduite par une augmentation significative de l'utilisation des services en ligne :

- Bien que le recueil des adresses mails ne soit actuellement possible que dans deux cas de figures (interception par les forces de l'ordre et désignation du conducteur) le nombre d'e-ACO envoyés a néanmoins augmenté de façon importante en 2021 passant de 1,7 millions en 2020 à 2,5 millions en 2021. En 2021, les e-ACO représentent 7,2 % des envois d'ACO CA et PVe, en hausse de 1,6 points par rapport à 2020, supérieur à l'objectif de 5 % du contrat d'objectif et de performance (COP).

- Le service de contestation en ligne, lancé en novembre 2015 pour la chaîne du contrôle automatisé et en avril 2017 pour la chaîne du PVe, connaît une fréquentation élevée. Il a permis de traiter 62,2 % des courriers de contestation reçus en 2021 sur l'ensemble de ces deux chaînes, en baisse de 2,1 points par rapport au résultat de l'année 2020 mais en hausse de plus de 9 points comparé à l'année 2019.
- Concernant les paiements, on observe une stabilisation du taux de recours à un service de télépaiement et un recul du chèque, dans la continuité des années précédentes. 76,5 % des paiements ont été réalisés via un canal de télépaiement en 2021, résultat stable comparé à l'année 2020 (-0,2 point), tandis que 17 % des paiements ont été effectués par chèque, en baisse de 1,4 points par rapport à 2020.

Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 adopté par son conseil d'administration le 18 juin 2020. L'évaluation des résultats 2021 du COP sera présentée lors du conseil d'administration de mars 2022 et permettra de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours.

Enfin, le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Agence a été voté par le conseil d'administration du 13 mars 2020. Les grandes orientations de ce nouveau SPSI portent sur le maintien des services de direction et de pilotage à Paris intra-muros, la refonte des conditions d'occupation du CNT et le renforcement de la politique environnementale.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	67 920	67 920	92 000	92 000	73 606	73 606
Subventions pour charges de service public	52 920	52 920	77 000	77 000	58 600	58 600
Dotations en fonds propres	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Transferts					6	6
P753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200
Subventions pour charges de service public	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200
Dotations en fonds propres	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total	94 120	94 120	118 200	118 200	99 806	99 806

En 2021, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 99,8 M€ (83,8 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe). 6 212 euros ont été également versés par le programme 751 afin de régler les frais liés à la convention d'occupation du site du CNT dans le cadre du marché de conduite externalisée de voitures-radars en région Bretagne.

La baisse de cette subvention par rapport au montant voté en loi de finances initiale (118,2 M€) s'explique par le moindre niveau de dépenses de l'ANTAI en exécution.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	5 252	4 423	Subventions de l'État	102 200	83 800
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	331	447	– subventions pour charges de service public	102 200	83 800
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	114 182	107 149	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 060	14 538	Revenus d'activité et autres produits	26 300	30 021
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	14 060	14 538	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		453
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	14 000	14 003
Total des charges	119 434	111 572	Total des produits	128 500	113 821
Résultat : bénéfice	9 066	2 249	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	128 500	113 821	Total : équilibre du CR	128 500	113 821

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 126	2 331
Investissements	50 024	38 541	Financement de l'actif par l'État	16 000	16 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	50 024	38 541	Total des ressources	25 126	18 331
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	24 898	20 210

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
80 081	49 543	61 197

Le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie au 31/12/2021 est en baisse sensible par rapport à fin 2020 (64,6 M€ contre 84,8 M€ pour le fonds de roulement et 61,2 M€ contre 80,1 M€ pour la trésorerie), mais reste plus élevé que prévu car le budget 2021 a été sous exécuté pour trois raisons principales :

- La provision de 5 M€ constituée pour les projets de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) n'a pas été engagée ;
- Des facturations sur les dépenses informatiques ont été décalées ;
- Les dépenses d'édition et d'affranchissement ont été inférieures à la prévision.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 192	5 192	4 714	4 714
Fonctionnement	98 377	100 181	100 443	91 340
Intervention	0	0	0	0
Investissement	25 689	50 024	16 163	38 462
Total des dépenses AE (A) CP (B)	129 258	155 397	121 320	134 516
dont contributions employeur au CAS pensions	331	331	429	429

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	130 500	115 784
Subvention pour charges de service public	102 200	83 800
Autres financements de l'État	16 000	16 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	12 300	15 984
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	130 500	115 784
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	24 897	18 732

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Centre d'appels	0	5 054	5 054	0	0	0	0	5 054	5 054
	0	5 308	4 520	0	0	54	43	5 362	4 563
Éditique	0	62 715	62 715	0	0	2 024	2 024	64 739	64 739
	0	59 180	56 182	0	0	372	790	59 552	56 972
Équipement PVE	0	4 350	4 350	0	0	0	0	4 350	4 350
	0	10 494	4 463	0	0	0	2	10 494	4 465
Exploitation informatique	0	21 203	21 703	0	0	22 983	22 983	44 186	44 686
	0	20 281	18 546	0	0	15 400	14 480	35 681	33 026
Gestion du bâtiment	0	1 946	2 664	0	0	580	24 736	2 526	27 400
	0	2 191	4 110	0	0	286	22 748	2 477	26 858

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilotage support	5 192 4 714	3 109 2 989	3 695 3 519	0 0	0 0	102 51	281 399	8 403 7 754	9 168 8 632
Total	5 192 4 714	98 377 100 443	100 181 91 340	0 0	0 0	25 689 16 163	50 024 38 462	129 258 121 320	155 397 134 516

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	24 897	18 732
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	85	36
Autres décaissements non budgétaires	200	455
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	25 182	19 223
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	25 182	19 223

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	75	31
Autres encaissements non budgétaires	100	308
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	175	339
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	25 007	18 884
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	25 007	18 884
Total des financements	25 182	19 223

* Voté

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention (91,3 M€ en CP)

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence (68 %) correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'édition, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence).

Les dépenses d'investissement (38,5 M€ en CP)

Ces dépenses concernent principalement les dépenses d'évolutions et de développements informatiques. Elles intègrent les différentes évolutions réalisées dans le cadre des projets relatifs à la sécurisation et à la modernisation de la chaîne de traitement mais également des projets nouveaux comme l'intégration de nouveaux délits forfaitisés et la

mise en place d'une nouvelle chaîne d'édition pour les avis de mise en fourrière. En 2021, elles intègrent l'achat du CNT dont l'acte de vente a été signé le 31 mars 2021, pour un montant de 22,5 M€ (hors taxes et frais).

Les dépenses de personnel (4,7 M€ en CP)

L'exécution des dépenses de personnel, en progression par rapport à l'année 2020, est cependant inférieure à la prévision initiale (5,2 M€). Cette sous-exécution s'explique par un décalage des recrutements notamment des emplois d'expertise qui sont intervenus au second semestre 2021.

RECETTES

Les **recettes 2021** se décomposent comme suit :

- 83,8 M€ de subventions pour charges de service public en baisse de 18,4 M€ par rapport au budget initial 2021. Cet ajustement par rapport au montant prévisionnel (102,2 M€) est intervenu lors du dernier versement de la subvention (-18,4 M€) compte tenu de la prévision de dépenses ;
- 16 M€ de dotations en fonds propres conformément au budget initial 2021 ;
- 16 M€ de recettes propres dont 14,9 M€ de recettes liées à la refacturation des avis de paiements FPS et 1,1 M€ pour les autres recettes (0,093 M€ de refacturation au titre des prestations SNCF, 0,263 M€ de refacturation au titre des prestations TRANSDEV, 0,552 M€ de remises postales et 0,163 M€ de recettes diverses).

DEPENSES PAR DESTINATION

Les **dépenses 2021**, qui s'élèvent à un total de 134,5 M€ en CP, se répartissent en 6 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'édition (57 M€ en CP)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'édition, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités.
- **Les dépenses d'exploitation informatique (33 M€ en CP)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Partenaires, Parcours numérique, Paiement, Icam, et CEA.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (4,5 M€ en CP)** concernent la contribution de l'agence à la location et au fonctionnement de terminaux NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) au titre du PVe afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Fin décembre 2021, l'ANTAI a financé 16 578 terminaux sur les 60 669 terminaux NEO opérationnels.
- **Les dépenses de pilotage (8,6 M€ en CP)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris.
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (26,9 M€ en CP)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement (CNT) et le centre de secours. Les dépenses immobilières intègrent en 2021 les dépenses d'achat du CNT pour un montant de 24,05 M€.
- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (4,6 M€)** ont permis de traiter près d'1,6 millions d'appels en 2021.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	57	49
– sous plafond	38	47	42
– hors plafond	6	10	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, les autorisations d'emplois de l' ANTAI ont été stabilisées à 47 ETPT pour les emplois sous plafond et portés de 8 à 10 ETPT pour les emplois hors plafond financés sur les recettes propres afin de tenir compte du renouvellement et de l'extension du périmètre des conventions avec les transporteurs (SNCF et TRANSDEV) et celles avec les collectivités pour le FPS.

Au 31 décembre 2021, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 42,3 ETPT et celle des emplois hors plafond à 7,1 ETPT. L'année 2021 a connu un décalage des recrutements notamment sur des emplois d'expertise qui ont été finalisés au second semestre 2021. Toutefois, l'un de ces recrutements ayant été confirmé en fin d'année, la prise de poste sera effective en tout début d'année 2022.